

PROJET DE LOI

adopté

le 14 avril 1994

N° 99

**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Viêt-nam en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 503, 762 et T.A. 99.

Sénat : 167 et 317 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Viet-Nam en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (ensemble un protocole), signée à Hanoi le 10 février 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1994.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 503 (A.N. 10<sup>e</sup> législ.).